

MOTION 2012

Réunis en Assemblée Générale et en public, le 20 septembre 2012 – après les inondations dévastatrices de la Basse Vallée de l'Argens de 2011 et 2010, celle-ci ayant causé la mort de plus de 25 victimes – en présence de l'Autorité préfectorale et de la Représentation nationale et avec la participation des Collectivités territoriales et locales pour les 4 communes sinistrées, les membres de l'association VIVA, après avoir entendu les rapports statutaires, constatent que - deux ans écoulés après la première catastrophe :

1. habitants et entreprises survivent encore sous l'apparence illusoire d'un retour à la vie normale,
2. les sinistrés ont des souffrances et des **préjudices non réparés**, ni par les assurances, ni par les aides,
3. chaque "alerte orange" leur crée une angoisse insupportable car **le même risque demeure**,
4. ils ont pris acte d'un **Rapport critique de la Cour des Comptes** et attendent les suites du **Rapport de la Mission Commune d'Information du Sénat** pointant les carences flagrantes dans leur protection,
5. ils déplorent le bétonnage, **les remblais illégaux** des bassins d'expansion, **les constructions irresponsables** des collines et l'implantation d'activités commerciales en zones inondables (la Palud).
6. ils dénoncent **l'entretien lamentable de l'Argens et de ses affluents**, berges, lits et embouchure,
7. La Préfecture a dressé la carte des risques (**PPRI**), le Conseil Général a piloté des Plans d'Action (**PAPI**) : **quelle Gouvernance fédératrice** (maîtrise d'ouvrage), **quels cofinancements, quels délais ?**
8. Le Conseil Général, la SAFER et la Chambre d'Agriculture ont un **projet d'Aménagement Foncier** : Quelles conséquences décisives sur l'avenir des exploitations de la plaine de l'Argens ?

Sans méconnaître les efforts accomplis, l'ESSENTIEL N'EST TOUJOURS PAS RÉGLÉ

VIVA demande un **projet pour tous** afin de vivre normalement **dans ce delta**
"avec le risque et non en dépit du risque" !

Comment faire ?

Traiter efficacement le fleuve et ses affluents (rives, berges, lits, seuils, digues et bassins)

- a) A l'embouchure (large ouverture vers la mer et digue ou épis en enrochement en fonction des courants)
- b) A travers les étangs de Villepey (qui sont un bassin d'expansion et un déversoir naturels)
- c) Sur les berges fragiles (renforcement par des enrochements comme sur la Siagne par exemple)
- d) Avec les riverains (bien placer des mamelons pour guider les crues et servir de buttes de refuge)
- e) Dans toute la plaine (implanter tous les modes d'habiter surélevés comme les constructions sur pilotis)

*VIVA n'invente rien, les travaux énumérés sont connus des techniciens de l'État, ils ont fait l'objet d'études précises mais les préconisations doivent être suivies d'effets avec, certes, un échancier et, dans l'ordre, c'est-à-dire de l'aval (embouchure) vers l'amont (source). Les travaux en amont sont en effet très dangereux pour la partie basse du Val d'Argens : Un partenariat étroit entre le Syndicat Intercommunal du Cours Inférieur de l'Argens (SIACIA), le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nartuby (SIAN) et le Conseil Général qui gère l'Argens et ses affluents depuis leurs sources (CG83) est un impératif de sécurité et d'efficacité des PAPI. Un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin versant de l'Argens (EPAGE/Argens) apparaît comme le meilleur sinon le seul **Organisme opérationnel à créer d'urgence**.*

Mais avant tout

- **Chaque commune** inondée du Bassin versant doit impérativement ouvrir **une ligne budgétaire** consacrée aux travaux de mise en sécurité des personnes, des biens et des activités .
- Les budgets nécessaires doivent être établis selon une **solidaire et juste répartition** des charges.
- Ils doivent inclure un **budget de maintenance** conséquent prévu annuellement (sans autres destination que l'entretien du fleuve et des affluents et la vérification de la sécurité).
- **Les PAPI orienteront ou dirigeront les PLU** afin que le développement urbanistique des communes concernées soit révisé dans l'intérêt des populations (résidents et professionnels).

Camping de La Barque – Fréjus - le 20 septembre 2012

./..